



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN FAMILLE 2

LES PRINCIPALES MESURES





L'ESSENTIEL

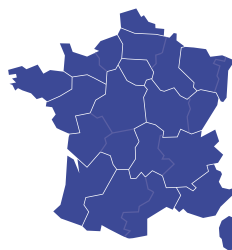
- Recentrage sur le **quotidien des familles**



- Un **budget de 750 M€** sur 2024-2030



- Un plan s'appuyant sur les **collectivités territoriales**



- Effort de subsidiarité pour donner au **commandement de proximité** les moyens d'agir pour les familles, en fonction des singularités locales.



AXE 1 - ACCOMPAGNER LA MUTATION DU MILITAIRE ET DE SA FAMILLE

- **Expérimenter une offre sur mesure d'accompagnement de la mobilité géographique entrante des militaires en Ile-de-France**

Proposer progressivement en région Ile-de-France une offre de services globale de recherche de logement et d'aides aux démarches administratives liées à la mutation

- **Intensifier l'effort de construction de crèches en complément et en partenariat avec les collectivités**

Construire 16 nouvelles crèches et réaliser 2 extensions d'ici 2030.
Offrir 600 berceaux de plus aux familles de militaire d'ici à fin 2027

- **Faciliter, dans une démarche d'expérimentation, l'installation de maisons d'assistantes maternelles (MAM)**

Accompagner des projets d'installation de MAM au profit du personnel défense et faciliter leur installation par tout moyen (financement, mise à disposition de locaux et de mobilier adaptés, formation de conjoints au métier d'ASSMAT...)

- **Etendre le bénéfice de l'aide à l'accueil périscolaire**

Etendre le périmètre des bénéficiaires de la prestation, aujourd'hui limitée à l'école élémentaire, aux enfants scolarisés à l'école maternelle

- **Etendre le bénéfice de la prestation éducation**

Etendre le périmètre des bénéficiaires de la prestation éducation (aide financière destinée à compenser les frais engagés au titre des formations et études diplômantes non rémunérées des enfants) en augmentant le quotient familial de 10 000 € à 15 000 €

- **Créer un guichet et une ligne de services dédiés aux conjoints souhaitant bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi**

Dans chaque pôle régional et à la mission de reconversion des officiers, un référent conjoint structurera la prise en charge de bout-en-bout des conjoints. Des séquences d'information seront systématisées pour orienter rapidement chaque conjoint vers un accompagnement individualisé

- **Elargir l'accès des familles concernées par le handicap aux prestations de l'action sociale des armées soumises à quotient familial**

Abaisser à 50% (au lieu de 80%) le taux d'incapacité déclenchant l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour les prestations d'action sociale soumises à quotient familial

- **Elargir l'accès des familles touchées par le handicap à l'aide relative au séjour de vacances en famille hors du domicile familial**

Abaisser à 50% (au lieu de 80%) le taux d'incapacité déterminant l'éligibilité à l'aide relative au séjour de vacances en famille hors du domicile familial

- **Pérenniser et étendre les tarifs militaires et les tarifs familles de militaire à l'ensemble du réseau ferroviaire français**

En vue de l'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire, pérenniser par voie réglementaire les réductions militaires et familles de militaire afin qu'elles puissent s'appliquer quels que soient la région et l'opérateur

AXE 2 - ATTÉNUER LES IMPACTS DES CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES

- **Accorder un rang de priorité plus élevé aux militaires ayant les contraintes opérationnelles les plus exacerbées pour l'attribution des places en crèche**

Revoir le barème de points qui détermine la priorisation des attributions de places en crèches Igesa et en berceaux réservés

- **Elargir l'accès à la prestation pour la garde d'enfants pendant des horaires atypiques**

Elargir les conditions afin que davantage de militaires, parmi ceux qui connaissent les contraintes opérationnelles les plus fortes, puissent en bénéficier

- **Elargir le nombre de bénéficiaires de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD)**

Elargir les conditions d'éligibilité afin que davantage de militaires, parmi ceux qui connaissent les contraintes opérationnelles les plus fortes, puissent en bénéficier

- **Faciliter l'organisation d'événements dédiés aux conjoints et aux enfants**

Appuyer le commandement pour l'organisation d'événements tournés vers les familles en développant l'offre d'Igesa comme opérateur de préparation et de régénération des militaires et des familles

- **Etendre les outils d'accompagnement proposés pour les enfants lors de l'absence du militaire**

Renouveler le concept de boîtes multi-activités et proposer aux familles de nouveaux outils d'accompagnement des enfants lors des absences prolongées du militaire

AXE 3 - AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES DANS LES TERRITOIRES

- **Créer un PASS Culture & Loisirs Défense pour les militaires des armées et leur famille**

Rechercher des réductions ou la gratuité d'accès à certains musées et monuments pour les militaires des armées et leur famille

- **Mettre en place dans les territoires un réseau social ministériel « Famille des Armées » pour mieux faire connaître l'offre d'accompagnement du ministère et renforcer les liens entre les familles**

Proposer au personnel et aux conjoints un réseau social sécurisé offrant des actualités, forums d'échanges, des bons plans et des informations pratiques sur les aides et dispositifs d'accompagnement

- **Développer une carte numérique de conjoint**

Etudier la mise en place d'un identifiant numérique sur Famille des Armées pour les conjoints, utilisable auprès des commerçants, musées, etc.

- **Doter le commandement local des moyens de mener des projets d'infrastructure, d'aménagement ou d'ameublement destinés aux familles**

Consacrer des crédits à des projets locaux d'investissements d'infrastructure, d'aménagement ou d'ameublement portés par le commandement local au profit des familles

- **Augmenter les capacités d'organisation d'activités et d'événements pour accroître le lien armées-famille dans les unités**

Dédier des crédits à l'organisation d'événements locaux permettant d'intégrer les familles et d'accroître le lien armée-nation

AVANCÉES DU PLAN FAMILLE 2018-2022

Le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, dit « plan Famille », a été lancé en 2018 avec un budget alloué de 302 millions pour la période 2018-2022.

Des avancées concrètes ont pu être réalisées dans différents domaines : logements neufs, mesures de soutien à la parentalité, ordres de mutation communiqués plus tôt, accompagnement des conjoints vers l'emploi, mise en place de l'application e-social des armées, carte famille SNCF individuelle.

 **FACEBOOK**
@Armees.gouv

 **TWITTER**
@Armees_Gouv

 **INSTAGRAM**
@Armees_Gouv

 **YOUTUBE**
Ministère des Armées

 **LINKEDIN**
Ministère des Armées